

Charte de qualité

En tant que formateurs et consultants, nous sommes engagés à respecter et à faire respecter les principes généraux qui régissent l'exercice des activités de formation et notamment les règles suivantes qui constituent le code d'honneur de notre profession. Notre entreprise n'accepte aucune mission pour laquelle elle n'est pas qualifiée pour remplir au mieux les intérêts de celui qui nous la confie.

S'engager à respecter les règles du secret professionnel garantissant la stricte confidentialité des informations qui concernent le client et ses partenaires éventuels.

De n'accepter aucune forme de discrimination ou suspicion sectaire de quelque nature que ce soit.

Faire preuve en toutes circonstances d'une entière loyauté à l'égard de nos clients qui nous ont honorés de leur confiance et mettre tout en œuvre pour sauvegarder leurs intérêts légitimes.

N'accepter, pour une mission déterminée, aucune autre rémunération que celle convenue avec notre client.

S'interdire en conséquence de solliciter ou d'accepter d'un tiers, à l'insu de notre client, aucun avantage, aucune commission ou rétribution de quelque nature que ce soit.

S'interdire toute démarche, manœuvre ou déclaration orientée à nuire à la réputation d'un confrère ou d'être préjudiciable à ses affaires.

Faire preuve d'esprit de confraternité et d'entraide à l'égard des experts et hommes de l'art avec lesquels nous sommes amenés à collaborer.

S'interdire pour obtenir des affaires, de recourir à des moyens incompatibles avec la dignité de la profession, et en particulier de publier des annonces ou des textes à caractère laudatif.

Suivre et faire suivre à nos intervenants un programme de perfectionnement continu, portant sur des connaissances techniques, aussi bien que générales, afin d'assurer à notre clientèle, un concours d'une qualité élevée, qu'elle est en droit d'attendre et d'exiger de la part d'un professionnel.

Fonder notre principe de base de fonctionnement sur la qualité.